



Nombre de membres composant le Conseil : 22

Présents : 19

Absents : 0

Pouvoirs : 3

L'an deux-mille-vingt-six et le vingt-trois avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 17 avril 2026 par Mme MOYEMONT-GAILDRY Catherine, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances. Le Conseil Municipal a débuté à 19h02 et s'est terminé à 21h53.

La séance est présidée par Mme MOYEMONT-GAILDRY Catherine, Maire.

#### **PRESENTS**

Mesdames et Messieurs :

ARCHAUD Patrick - BLANC Roland - BORDALA-MOUYAL Bernadette - BOUVIER-PECKRE Emilie - COURMES Olivia - DELIGNY-CHABEAUD Yveline - DULOIR Gérard - DURET Nadine - ESTEVE-SPITZ Christine - GRASCHINI Laure - IAFRATE Manon - JUAN Michaël - MARQUIS Jean-Daniel - MIALOUX Maxime - MOYEMONT-GAILDRY Catherine RIVIERE François - URHAHN-BOLLIER Pascale - VEDANI Cédric - VERNET Roland

#### **ABSENTS**

Mesdames et Messieurs :

Néant.

#### **EXCUSES**

Mesdames et Messieurs :

Néant.

#### **PROCURATIONS**

Mesdames et Messieurs :

Mme BERLOLOTTO Cyrielle à Mme BORDALA-MOUYAL Bernadette  
M. OSTIANTE-DECANIS Gérald à M. VERNET Roland  
M. POTE Xavier à Mme MOYEMONT-GAILDRY Catherine

*Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales*

## 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner M. VEDANI Cédric pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DECIDE**

- De nommer M. VEDANI Cédric, secrétaire de séance.

Fait et délibéré, le jour et an que dessus.

## 2. APPROBATION COMPTE-RENDU.

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**(Séance du 21 mars 2026)**

Madame le Maire propose au vote, l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal et demande s'il y a des remarques.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 22 voix Pour et 0 voix Contre.

**ADOpte** le compte-rendu de la précédente réunion.

Fait et délibéré, le jour et an que dessus.

### 3. APPROBATION COMPTE-RENDU.

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
(Séance du 1er avril 2026)

Madame le Maire propose au vote, l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal et demande s'il y a des remarques.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 22 voix Pour et 0 voix Contre.

**ADOpte** le compte-rendu de la précédente réunion.

Fait et délibéré, le jour et an que dessus.

### 4. Création de poste d'adjoint technique territorial

OBJET : EMPLOI D'UN ADJOINT TECHNIQUE – M. DENNE Thomas.  
(Du 27.04.2026 au 26.04.2027)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recruter une personne dans le service technique en raison d'une surcharge de travail.

Ce recrutement se fera par contrat sur la base du Code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 (1°) relatif au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Le non titulaire à temps complet sera rémunéré par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade des Adjointes Techniques : Indice brut 367 - Indice Majoré 366.  
La dépense sera inscrite au budget - article 6413.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, le jour et an que dessus.

#### Commentaires :

*« Afin de répondre à l'accroissement des missions du service technique et de stabiliser l'équipe actuelle, il est proposé la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial.*

- *Candidat retenu : M. Thomas DENNE.*
- *Motif : Déjà présent au sein de la collectivité pendant 3 mois et demi, M. DENNE a donné entière satisfaction par la qualité de son travail.*
- *Contrat : Recrutement pour une durée d'un an sur un accroissement d'activité. »*

## 5. RECRUTEMENT DES SAISONNIERS

### OBJET : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR 2026.

Chaque année, pendant la période estivale, la commune d'ALLEINS constate des besoins saisonniers pour des remplacements sur les congés des agents permanents.

Les services techniques accueilleront 2 emplois pour une période de deux semaines par agents (grade Adjoint Technique - 1<sup>er</sup> échelon IB 367/IM 366).

Les services administratifs accueilleront 1 emploi pour une période de deux semaines par agents (grade Adjoint Administratif - 1<sup>er</sup> échelon IB 367/IM 366).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AUTORISE Madame le Maire à recruter des agents non titulaires pour les besoins ci-dessus présentés.

Fait et délibéré, le jour et an que dessus.

#### Commentaires :

« La collectivité prévoit le recrutement de saisonniers pour renforcer les services durant la période estivale, répartis comme suit :

- **Répartition** : 2 agents au service technique et 1 agent au service administratif.
- **Périodes** : Du 6 au 17 juillet et du 20 au 31 juillet (soit 2 semaines par personne).
- **Horaires et durées** :
  - **Service technique** : 25h hebdomadaires (8h00 - 13h00, du lundi au vendredi).
  - **Service administratif** : 20h hebdomadaires (8h00 - 12h00, du lundi au vendredi). »

## 6. NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS DE LA COMMUNE

**OBJET : NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour donner suite au renouvellement de ses membres, il y a lieu de désigner les nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Elus :

Président : Mme MOYEMONT-GAILDRY Catherine

Membres élus au conseil municipal :

5 membres :

- Cédric VEDANI
- Yveline DELIGNY-CHABEAUD
- Olivia COURMES
- Patrick ARCHAUD
- Nadine DURET

Membres qualifiés extra municipaux :

5 Membres :

- Régine CARDONA
- Fabienne GRANGE
- Sandrine MARTINEZ
- Sabine ROUSSELLET
- Sylvie REMY

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**ADOpte la composition du Conseil d'Administration du CCAS.**

Fait et délibéré, le jour et an que dessus.

## FINANCES

### 7. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

#### OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une subvention à différentes associations pour l'année 2026 :

A.P.E. = 10 600.00 €	Maison de la transhumance : 100.00 €
Aïoli et Traditions = 600.00 €	Pompiers : 500.00 €
Boule du Calvaire : 1 200.00 €	S.P.A. : 4 900.00 €
Club Taurin : 1 000.00 €	Souvenir Français : 100.00 €
Collectif Provenço : 300 €	Périscolaire « Tartines et Calins » : 5 000.00 €
Foot : 500.00 €	Tennis : 2 000.00 €
Rugby : 500.00 €	Don du sang : 400.00 €
Monument Ste Anne : 200.00 €	Vélo club : 1 650.00 €
Divers : 2 450.00 €	
<b>TOTAL : 32 000.00 €</b>	

Oùï la lecture et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 20 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention

**DECIDE** d'octroyer une subvention à ces diverses associations.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif au compte 65748.

Fait et délibéré, le jour et an que dessus.

#### Commentaires :

« Le budget global des subventions est en baisse par rapport à l'année 2025, notamment en raison de la suppression de l'aide de 10 000 € initialement allouée à la crèche "Les Pitchounets". Alors que le total s'élevait à 40 000 € en 2025, il est de 32 000 € cette année. Cette évolution s'explique par le fait que 2 000 € supplémentaires ont été ajoutés pour les autres associations du village. Par ailleurs, nous avons évoqué une aide pour le périscolaire afin de couvrir les frais de ménage du local mis à disposition ; c'est l'objet de la subvention de 5 000 €, qui n'avait été versée que partiellement l'an dernier en raison de son caractère exceptionnel.

Pour l'année prochaine, nous souhaitons mettre en place un nouveau système d'attribution des subventions, nous vous en parlerons plus tard dans l'année. »

## 8. Affectation du résultat du CA 2025 sur le budget 2026

### OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2025 au Budget Primitif Commune 2026

Pour donner suite au vote du Budget Primitif 2026,  
Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est :

Solde négatif en Investissement de 510 222.94 €  
Solde positif en Fonctionnement de 265 725.66 €

Le Conseil Municipal,

Où la lecture et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'affecter, l'excédent de fonctionnement pour l'année 2025, soit la somme de 265 725.66 € réparti :

Au compte 1068 - en recette d'investissement la somme de 240 169.16 €

Au compte 002 - en recette de fonctionnement la somme de 25 556.50 €

D'affecter la totalité au compte 001 - Dépenses d'investissement - la somme de 510 222.94 €

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

#### Commentaires :

##### « 1. Structure de l'Investissement et Fonctionnement

Le budget d'investissement est principalement constitué de travaux financés par des subventions, incluant un reste à charge pour la collectivité. Bien que le montant global de l'investissement soit élevé, il est équilibré par la performance de la section de fonctionnement.

- **Excédent de fonctionnement** : + 265 725,66 €
- **Stratégie de transfert** : Comme chaque année, un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est opéré pour amorcer le financement des projets.
  - **Montant transféré** : 204 000 €
  - **Report en fonctionnement** : 25 000 € (conservés pour la gestion courante).

##### 2. Analyse du Déficit Temporaire

Le déficit constaté en investissement est purement conjoncturel et s'explique par les délais de versement des subventions (décalage de trésorerie) :

- **Avance de fonds** : La collectivité doit acquitter les factures (HT et TVA) avant de pouvoir solliciter le versement des aides.
- **Retards administratifs 2025** :
  - Le **CDTE** (Contrat Départemental Territoire Engagé) n'a été signé qu'en fin d'année 2025. Malgré un accord de principe en septembre, le passage en commissions a été décalé à décembre, bloquant ainsi toute recette sur cette période.
  - La **clôture budgétaire 2025** et le calendrier de vote du Département (fixé au 15 avril) ont entraîné une suspension temporaire des versements départementaux.

##### 3. Conclusion et Perspectives

La situation financière reste saine grâce aux créances à percevoir :

- **Restes à réaliser (Recettes attendues)** : 524 000 €
- **Solde final net (après encaissement)** : + 14 498 € »

## 9. Vote des taux et des taxes directes locales 2026

### OBJET : Taux des taxes directes locales 2026

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les nouveaux taux des taxes Directes locales pour l'année 2026, à savoir

Taxe habitation (résidence secondaire) : 16.19 %

Taxe foncière : 32.11 %

Taxe foncière non bâti : 36.92 %

Oui l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
A 18 voix Pour et 0 Contre et 4 Abstention,

Décide d'augmenter les taux d'imposition en 2026,  
Fixe pour 2026 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2025	TAUX 2026
Taxe Habitation (résidence secondaire)	13.19 %	16.19 %
Taxe Foncière sur bâti	30.11 %	32.11 %
Taxe Foncière sur non bâti	36.92 %	36.92 %

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

#### Commentaires :

##### « 1. Présentation de la mesure

Monsieur Roland BLANC rappelle les taux de l'année précédente :

- Foncier Bâti (TFPB) : 30.11%
- Foncier Non Bâti (TFPNB) : 36.92%
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 13.19%

**Proposition d'évolution :** Il est proposé d'augmenter les taux de fiscalité (selon le tableau présenté précédemment). À noter qu'un choix d'orientation politique fort a été fait : le taux du foncier non bâti reste inchangé pour 2026.

**Impact concret de la hausse :**

- Maison individuelle (100 m<sup>2</sup> + piscine) : + 60 € / an environ.
- Maison de village (110 m<sup>2</sup>) : + 50 € / an environ.
- Résidence secondaire (110 m<sup>2</sup>) : + 60 € / an environ.

##### 2. Justification de la hausse

Cette révision, la première depuis plusieurs années malgré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, répond à deux objectifs :

1. **Anticipation :** Procéder à une augmentation raisonnée cette année pour éviter de nouvelles hausses dans un futur proche.
2. **Investissement :** Restaurer la capacité d'autofinancement de la commune. Le produit attendu de cette hausse est estimé à environ 80 000 €.

##### 3. Débats et échanges

Mme Nadine DURET interroge la municipalité sur la répartition de l'effort fiscal. Elle suggère de concentrer la hausse exclusivement sur les résidences secondaires afin de préserver le pouvoir d'achat des familles du village qui subissent déjà l'inflation.

M. Roland BLANC apporte les précisions suivantes :

- **Rendement fiscal** : Une hausse ciblant uniquement les résidences secondaires serait insuffisante. Les bases fiscales ne sont pas comparables ; pour atteindre l'objectif budgétaire, l'effort doit être partagé.
- **Leviers complémentaires** : La taxe sur les logements vacants est un levier qui n'a pas encore été actionné. Par ailleurs, la commune étudie la possibilité de récupérer un pourcentage sur les exonérations de taxe foncière des constructions nouvelles (deux premières années), ce qui constituerait une recette supplémentaire. »

## 10. Vote du budget primitif 2026

### OBJET : Vote du Budget Primitif Commune 2026

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif qu'elle propose pour l'année 2026.

Après consultation des différentes commissions,

Où la lecture, pour

- Le Budget Fonctionnement ;
- Le Budget Investissement ;

Le Conseil Municipal, par 19 Voix Pour et 0 Contre et 3 Abstentions

**Approuve** le budget tel qu'il est présenté, s'élevant tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Fonctionnement :

Dépenses = 3 252 972,00 €

Recettes = 3 278 528,00 € dont 25 556.50 € au compte 002

Investissement :

Dépenses = 3 027 582.94 €

Recettes = 3 027 582.94 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

## SUBVENTIONS

### 11. Travaux de proximité : Réhabilitation logement rue de la République, travaux intérieurs

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la réhabilitation du logement rue de la République

Les travaux suivants devront être réalisés :

- Rénovation extérieure du bâtiment
- Rénovation intérieure du bâtiment

Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de 100 483,00€ HT.

Mme le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

Le taux de la subvention est fixé à 70% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 85.000€.

Plan de financement :

- Conseil Départemental : 59.500,00€ HT.
- Commune : 25.500,00€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** lesdits travaux,

**SOLLICITE** l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « TRAVAUX DE PROXIMITE »,

**ADOpte** le plan de financement. »

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

## 12. Réhabilitation local commercial rue de la République

**OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVAUX DE PROXIMITE » - ANNEE 2026.**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de rénover l'ancienne boucherie rue de la République.

Les travaux suivants devront être réalisés :

- Rénovation extérieure du bâtiment
- Rénovation intérieure du bâtiment

**Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de 102.469,00€ HT.**

Mme le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

**Le taux de la subvention est fixé à 70% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 85.000€.**

**Plan de financement :**

- Conseil Départemental : 59.500,00€ HT.
- Commune : 25.500,00€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour / 1 abstention,

**APPROUVE** lesdits travaux,

**SOLLICITE** l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « TRAVAUX DE PROXIMITE »,

**ADOpte** le plan de financement.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

### **13. Réhabilitation d'un ancien abattoir en projet culturel**

**OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVAUX DE PROXIMITE » - ANNEE 2026.**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réhabilitation pour donner suite à l'achat de l'ancien abattoir.

Les travaux suivants devront être réalisés :

- Gros œuvre et démolition
- Rénovation de la façade
- Toiture

**Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de 111 314,00€ HT.**

Madame le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

**Le taux de la subvention est fixé à 70% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 85.000€.**

**Plan de financement :**

- Conseil Départemental : 59.500,00€ HT.
- Commune : 25.500,00€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** lesdits travaux,

**SOLLICITE** l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « TRAVAUX DE PROXIMITE »,

**ADOpte** le plan de financement.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

## 14. Aménagement avenue du 11 novembre, tranche 2 cheminement doux, signalisation et sécurité routière

**OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVAUX DE PROXIMITE » - ANNEE 2026.**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de de continuer l'aménagement de la rue du 11 novembre

Les travaux suivants devront être réalisés :

- Revêtements des chaussées / des accès riverains / accès piétons
- Réseau eaux pluviales
- Mobilier urbain et signalisation

**Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de 96.246,50€ HT.**

Madame le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

**Le taux de la subvention est fixé à 70% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 85.000€.**

**Plan de financement :**

- Conseil Départemental : 59.500,00€ HT.
- Commune : 25.500,00€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** lesdits travaux,

**SOLLICITE** l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « TRAVAUX DE PROXIMITE »,

**ADOpte** le plan de financement.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

## 15. Rénovation des installations sportives du village

**OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVAUX DE PROXIMITE » - ANNEE 2026.**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à certaines améliorations des installations sportives du village.

Les travaux suivants devront être réalisés :

- Rénovation des buts de football
- Construction d'un muret au tennis.

**Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de 10100,00€ HT.**

Madame le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

**Le taux de la subvention est fixé à 70% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 85.000€.**

**Plan de financement :**

- Conseil Départemental : 7070€ HT.
- Commune : 3030€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** lesdits travaux,

**SOLLICITE** l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « TRAVAUX DE PROXIMITE »,

**ADOpte** le plan de financement.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

## 16. Réhabilitation et transformation des voiries et parkings avenue maréchal Leclerc de Hautecloque

**OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVAUX DE PROXIMITE » - ANNEE 2026.**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer la renaturation et le cheminement doux de la voie communale Avenue Maréchal de Hautecloque

Les travaux suivants devront être réalisés :

- Continuité du cheminement doux
- Revêtement de la chaussée
- Réseau eaux pluviales
- Mobilier urbain et signalisation

**Le montant total estimé des travaux s'élève à la somme de 72.424,40€ HT.**

Madame le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

**Le taux de la subvention est fixé à 70% sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 85.000€.**

**Plan de financement :**

- Conseil Départemental : 50.697,08€ HT.
- Commune : 21.727,32€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** lesdits travaux,

**SOLLICITE** l'Aide du Département dans le cadre du dispositif « TRAVAUX DE PROXIMITE »,

**ADOpte** le plan de financement.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

### 17. Annule et remplace délibération 28-2026 : représentants SICAS

**OBJET : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°28-2026. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES REPRESENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES (SICAS).**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour donner suite au renouvellement de ses membres, il y a lieu de désigner les nouveaux délégués représentants la commune au sein du syndicat intercommunal du canal des alpines septentrionales (SICAS).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DESIGNE :**

**M. RIVIERE François - délégué titulaire.**

**M. BLANC Roland - délégué titulaire.**

Pour représenter la commune auprès du Syndicat intercommunal du canal des Alpines septentrionales (SICAS).

Fait et délibéré le jour et an que dessus.

**18. Annule et remplace délibération 30-2026 : représentants œuvre  
de STE ANNE**

**OBJET : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°30-2026. DESIGNATION  
DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT DU MONUMENT STE ANNE  
DE LAMBESC.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour donner suite au renouvellement de ses membres, il y a lieu de désigner le nouveau représentant au sein du Syndicat du Monument St Anne de LAMBESC.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DESIGNE**

**Mme MOYEMONT-GAILDRY Catherine - déléguée titulaire**

**M. OSTIANTE-DECANIS Gérald - délégué titulaire**

**M. DULOIR Gérard - délégué suppléant**

**M. MARQUIS Jean-Daniel - délégué suppléant**

Pour représenter la commune auprès du Syndicat du Monument St Anne de LAMBESC.

Fait et délibéré le jour et an que dessus.

## 19. Questions diverses

### 1. Projets et Services de Santé

- **Centre de santé** : Le dossier est toujours en instruction. De nouveaux éléments concrets sont attendus d'ici quelques semaines.
- **Sport Santé, intervention de Michaël JUAN** : Réflexion sur le renouvellement du dispositif.
  - *Action* : Étudier la convention avec le "Sport Santé d'Éguilles".
  - *Avantage* : Possibilité d'obtenir la gratuité pour une quinzaine de bénéficiaires en cas de conventionnement par la mairie.

### 2. Affaires Scolaires

- **Fermeture de classe** : Courrier officiel reçu.
  - *Point de situation* : L'inspectrice de l'Éducation Nationale n'a pas effectué la visite initialement prévue durant les vacances.
  - *Perspective* : Lancement d'une étude gratuite pour le réaménagement des locaux de l'école afin d'optimiser l'espace pour donner suite à ce nouveau positionnement.

### 3. Administration et Ressources Humaines

- **Recrutement comptabilité** : Procédure en cours (entretiens et sélection).
- **Gouvernance** : Élaboration nécessaire du planning prévisionnel des conseils municipaux, avec une visibilité allant jusqu'à la fin de l'année 2026.

La séance est levée par Mme le Maire à 21h53.

Le Maire  
Catherine MOYEMONT-GAILDRY

Le secrétaire de séance  
Cédric VEDANI



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "C. Vedani", written over a faint, larger signature.

